

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

FORMATION CONTINUE :
REANIMATION CARDIOPULMONAIRE ET
DESOBSTRUCTION CHEZ LE NOURRISSON
ET L'ENFANT JUSQU'A 3 ANS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

| |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>CODE: 8000 05 U21 D1 DOMAINE DE FORMATION : 801 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2018,
sur avis conforme du Conseil général

FORMATION CONTINUE : REANIMATION CARDIOPULMONAIRE ET DESOBSTRUCTION CHEZ LE NOURRISSON ET L'ENFANT JUSQU'A 3 ANS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à des personnes encadrant des nourrissons ou des enfants jusqu'à 3 ans d'acquérir des connaissances et des pratiques de base, dans le domaine de la réanimation cardiopulmonaire (RCP) et de la désobstruction, adaptées aux publics cibles.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

dans le cadre de l'accueil du nourrisson ou de l'enfant,

et dans la perspective de l'épanouissement physique et psychosocial optimal du nourrisson et de l'enfant,

- ◆ de rendre compte des activités de la vie journalière en réponse aux besoins de ceux-ci :
 - des préparatifs nécessaires aux activités et aux soins journaliers à accomplir,
 - des soins d'hygiène et de confort à assurer.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation, brevet, certificat ou diplôme donnant accès à des fonctions d'encadrement de nourrissons ou d'enfants.

Ou

Attestation d'une expérience d'au moins un an comme personnel de crèche, de garderie ou de toute institution ayant pour vocation l'encadrement de nourrissons ou d'enfants.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

face à des situations fictives dans lesquelles un nourrisson ou un enfant jusqu'à 3 ans est victime d'un malaise cardio-respiratoire et d'une désobstruction,

- ◆ de réaliser un bilan global de la situation ;
- ◆ d'appeler les services de secours compétents ;
- ◆ de réaliser la RCP de la victime en évaluant l'efficacité de la manœuvre ;
- ◆ de réaliser la manœuvre de désobstruction.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

face à des situations fictives dans lesquelles un nourrisson et un enfant jusqu'à 3 ans sont victimes d'un malaise cardio-respiratoire et d'une désobstruction,

- ◆ d'établir un bilan global de la situation ;
- ◆ d'appeler ou faire appeler les services de secours compétents ;
- ◆ de s'entraîner aux gestes de désobstruction et de réanimation cardio-pulmonaire chez le nourrisson et l'enfant ;
- ◆ de justifier par des connaissances les gestes posés lors d'un malaise cardiopulmonaire ou d'une désobstruction.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer des groupes de plus de 15 personnes.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination du cours | Classement du cours | Code U | Nombre de périodes par groupe |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------|-------------------------------|
| Réanimation cardiopulmonaire et désobstruction chez le nourrisson et l'enfant jusqu'à 3 ans | PP | L | 8 |
| 7.2. Part d'autonomie | | P | 2 |
| Total des périodes | | | 10 |